

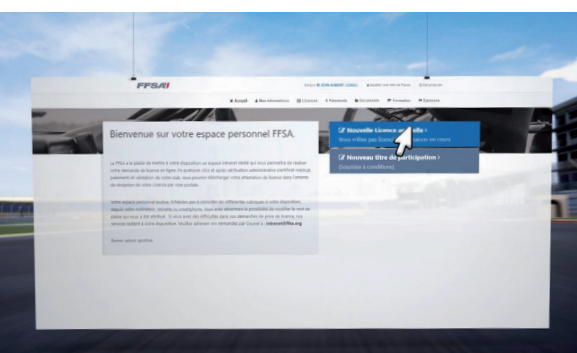
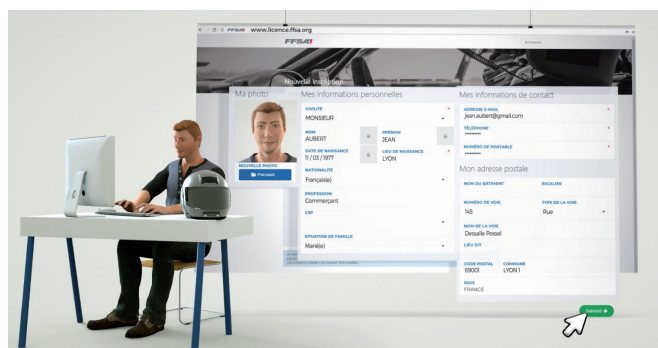
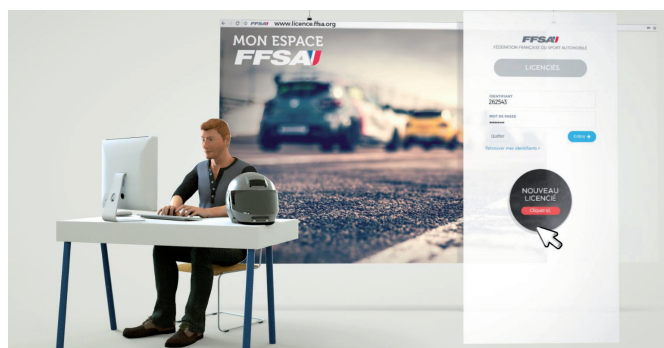


LICENCES 2019

LA PRISE DE LICENCE SE MODERNISE

Dès la fin 2018, la dématérialisation de la prise de licence permet au licencié ou futur licencié de faire sa demande directement sur Internet. Cette notice d'utilisation a pour objectif d'accompagner le demandeur dans toutes les étapes relatives à sa prise de licence. Explications.

Sources : Pôle Sport et Vie Fédérale FFSA



Deux cas majeurs peuvent se présenter au moment de la prise de licence. Être licencié FFSA (ou l'avoir déjà été) et nouveau licencié.

ÉTAPE 1

SE CONNECTER ET S'IDENTIFIER

- Pour prendre sa licence, le demandeur devra se connecter sur le site www.licence.ffsa.org puis s'identifier si il a déjà été licencié FFSA.
- Dans ce cas, lors de sa première connexion, il devra cliquer sur le bouton « retrouver mes identifiants ». Pour un nouveau licencié passer directement

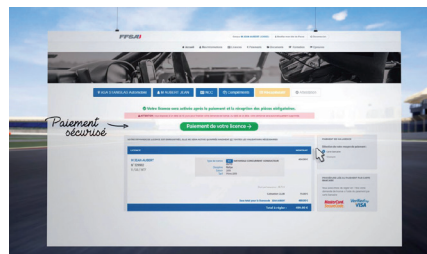
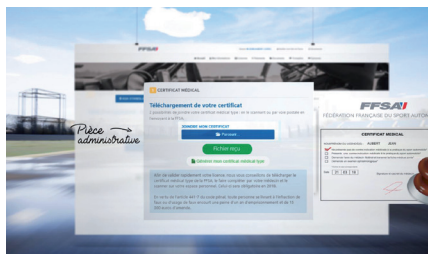
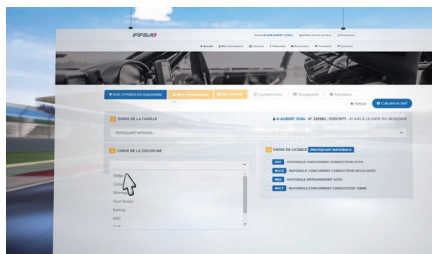
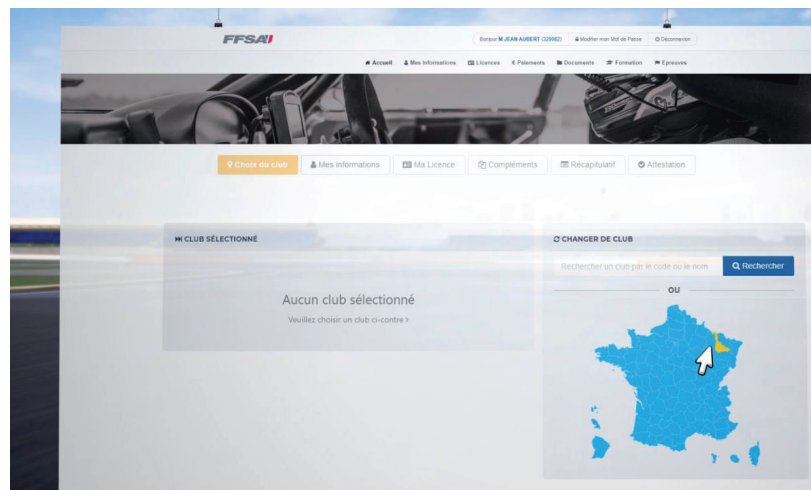
au bouton « NOUVEAU LICENCIÉ » pour créer votre compte et générer vos identifiants de connexion.

- Puis il renseignera obligatoirement les champs suivants : « Nom - Prénom » - « Date de naissance » et cliquera sur le bouton « soumettre la demande ».
- Il recevra ensuite un email avec ses codes d'accès. Si l'adresse mail n'est plus valide, il aura la possibilité de la changer en cliquant sur le bouton « Changer d'adresse e-mail ».
- Le demandeur entrera son identifiant (n° de licence) et son mot de passe puis cliquera sur le bouton « entrer » pour se connecter.

ÉTAPE 2

LA COMMANDE

- Une fois identifié, le demandeur pourra commencer sa demande de licence en cliquant sur le bouton « nouvelle licence annuelle ».
- Le club dans lequel le demandeur a été licencié pour la dernière fois lui sera proposé par défaut. Le nouveau licencié pourra faire son choix de club au moyen de la carte de France interactive ou du moteur de recherche. Une fois le club défini, il cliquera sur le bouton « continuer avec cette structure ».
- La page suivante lui permettra de valider ses informations personnelles et d'attester avoir pris connaissance de la réglementation fédérale. Il cliquera sur le bouton « continuer » pour poursuivre sa demande.
- La page suivante permettra au demandeur de choisir sa licence



en sélectionnant la famille et la discipline concernées. Il pourra également formuler des choix en matière d'abonnement (France Auto) et d'assurance complémentaire. Une fois les choix effectués, le demandeur pourra cliquer sur le bouton « calculer le tarif ».

- Un tableau récapitulatif permettra de visionner l'ensemble des éléments qui composent le tarif global : licence, abonnement, assurance complémentaire et cotisation club. Pour poursuivre, le demandeur cliquera sur le bouton « suivant ».
- Si la licence demandée nécessite la fourniture d'un certificat médical, le demandeur pourra le joindre à sa demande ou générer un certificat médical vierge qu'il fera remplir par son médecin. Pour poursuivre sa demande, il cliquera sur le bouton « suivant ».
- Un panier récapitulatif permettra de valider sa commande avant de l'enregistrer en cliquant.
- Pour finir cette étape, une confirmation lui sera demandée pour enregistrer sa demande de licence en cliquant sur le bouton « poursuivre ma commande de licence ».

ÉTAPE 3

PAIEMENT DE LA COMMANDE

- Le demandeur disposera de 45 jours pour finaliser la demande de licence. Cette dernière ne sera active qu'après paiement et validation des pièces justificatives nécessaires. Pour payer sa licence, le demandeur cliquera sur le bouton « paiement de votre licence ».
- Le demandeur devra sélectionner le moyen de paiement utilisé avant de cliquer sur le bouton « continuer ».
- En sélectionnant CB ou virement, il devra cliquer sur le type de carte bancaire utilisée pour se retrouver sur le site sécurisé de la banque pour effectuer son paiement.
- Une fois le paiement effectué, le demandeur sera redirigé vers le site e-licence pour lui confirmer la bonne réception de son paiement. Il aura la possibilité de télécharger un accusé de réception et disposera d'un numéro de commande.

ET POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

La FFSA organise depuis quelques semaines des sessions de formation pour les Ligues et Associations Sportives. Elles restent l'interlocuteur privilégié de tout licencié pour toutes les questions relatives à la licence FFSA. N'hésitez pas à consulter le www.licence.ffsa.org pour trouver votre club.

